



Quatrième rapport d'étape sur les suites données aux ensembles de propositions communes entérinés le 6 décembre 2016 et le 5 décembre 2017 par le Conseil de l'Union européenne et le Conseil de l'Atlantique Nord

17 juin 2019

Le 6 décembre 2016, le Conseil de l'Union européenne (UE) et le Conseil de l'Atlantique Nord ont entériné parallèlement un ensemble de quarante-deux propositions communes pour la mise en œuvre des dispositions de la déclaration commune signée le 8 juillet 2016 par le président du Conseil européen, le président de la Commission européenne et le secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). En outre, le 5 décembre 2017, les deux Conseils ont entériné parallèlement un nouvel ensemble de propositions communes, au nombre de trente-deux, pour la mise en œuvre des dispositions de cette déclaration commune.

Des rapports d'étape sur les suites données aux propositions ont été soumis aux deux Conseils, en juin 2017 et en décembre 2017, ainsi qu'en juin 2018, en exécution des mandats émanant des ministres des pays membres des deux organisations. Le présent rapport, qui est le quatrième à être établi, porte sur la période allant de juin 2018 à juin 2019. Il présente dans le détail les nouveaux progrès accomplis dans la mise en œuvre des soixante-quatorze propositions communes existantes en exposant les résultats concrets obtenus dans tous les domaines de coopération.

Dans ce contexte, les éléments clés suivants peuvent être mis en évidence:

- Le dialogue politique s'est intensifié, à titre formel comme informel, le nombre de sessions d'information mutuelle ayant considérablement augmenté à tous les niveaux. Il reste un moyen essentiel de renforcer la confiance mutuelle, d'instaurer un climat de confiance et de garantir une transparence réciproque vis-à-vis des Alliés de l'OTAN et des États membres de l'UE, ainsi que leur étroite coopération.
- La mobilité militaire continue d'être un domaine phare – des résultats majeurs ont été obtenus au cours de l'année écoulée, la cohérence a été assurée entre les différents besoins militaires de l'UE et de l'OTAN et il y a eu un échange régulier sur les activités liées à ce domaine.
- La coopération en matière de lutte contre les menaces hybrides s'est poursuivie à un rythme soutenu, sur la base des acquis et avec la même dynamique.

- La phase pilote de la mise en œuvre du concept d'exercices parallèles et coordonnés (PACE) a été menée à bien avec succès. C'est là un élément clé de la coopération menée par l'UE et l'OTAN pour renforcer la résilience aux menaces hybrides et lutter contre ce phénomène.
- La cohérence, en termes de résultats, entre le plan de développement des capacités 2018 de l'UE, l'examen annuel coordonné en matière de défense et les processus OTAN correspondants, comme le processus OTAN de planification de défense et le processus de planification et d'examen du Partenariat pour la paix, continue d'être assurée.

L'année écoulée a surtout été marquée par la signature de la deuxième déclaration commune par le président du Conseil européen, le président de la Commission européenne et le secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le 10 juillet 2018 à Bruxelles. Cette déclaration énonce une nouvelle fois les paramètres fondamentaux sur la base desquels la coopération entre les deux organisations devrait continuer d'évoluer. Il en a été pris acte avec satisfaction dans la déclaration du sommet de l'OTAN tenu à Bruxelles en juillet 2018 ainsi que dans les conclusions du Conseil de l'UE de novembre 2018. La coopération UE-OTAN progresse en totale conformité avec l'ensemble des éléments contenus dans cette deuxième déclaration commune. Les suites données à l'ensemble de propositions communes reposent sur les contacts interservices qui se tiennent de manière régulière dans le cadre d'une approche pragmatique et d'une étroite coopération, avec le soutien et la participation des États membres de l'UE et des Alliés de l'OTAN.

* * *

Lutte contre les menaces hybrides

La coopération en matière de lutte contre les menaces hybrides s'est poursuivie à un rythme soutenu, sur la base des acquis et avec la même dynamique que celle des périodes sur lesquelles ont porté les précédents rapports.

Le Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides, situé à Helsinki, a réalisé des progrès impressionnants, avec un nombre de membres en augmentation, un programme de travail approuvé par consensus et un budget pleinement opérationnel. Les services de l'UE et de l'OTAN ont continué de coopérer activement avec le Centre, recueillant un soutien dans des domaines clés comme la formation et l'organisation d'exercices en prenant part à diverses activités, dont des séminaires, des ateliers et des conférences. Des experts du Centre ont informé les comités de l'UE et de l'OTAN à plusieurs occasions. L'édition 2019 du séminaire pour hauts fonctionnaires de l'OTAN et de l'UE, organisée par le Centre en juin, met en lumière l'utilité de ce cadre d'échange, qui permet aux services des deux organisations de s'informer sur leurs projets et programmes de travail respectifs, de se pencher sur les progrès réalisés et d'examiner des moyens de faire avancer la coopération dans des domaines clés, dont l'alerte rapide et l'appréciation de la situation, le développement des capacités, le cyber, la communication et les messages stratégiques, la réaction aux crises, la résilience et la dissuasion.

L'étroite coopération interservices s'est poursuivie dans le domaine de la communication stratégique pour lutter contre la désinformation et les menaces hybrides connexes, l'accent ayant été mis sur l'échange d'informations, l'analyse et le développement des capacités. Les échanges ont porté sur les activités en cours et sur la possibilité de renforcer la coopération dans les régions de l'est et du sud et dans les Balkans occidentaux. Un débat spécialement consacré à l'approche à suivre pour la "communication de crise", y compris la coordination des approches en matière de communication publique concernant les menaces pesant sur la sécurité, a été organisé.

Des consultations et une coopération ont été menées, en particulier dans le cadre de la phase de développement et des premières mesures de mise en œuvre du plan d'action de l'UE contre la désinformation de décembre 2018. Les services de l'UE ont contribué à la mise au point de la capacité d'évaluation de l'environnement informationnel de l'OTAN au moyen d'analyses et d'évaluations de données dans le cadre d'un exercice OTAN de grande envergure ("Trident Juncture 18"). La task force East Stratcom de l'UE a continué d'avoir des contacts avec le Centre d'excellence de l'OTAN pour la communication stratégique situé à Riga, notamment en ce qui concerne les travaux de recherche sur les discours pro-Kremlin, l'impact qu'ont dans l'UE et au-delà de celle-ci les médias "Russia Today" et "Sputnik" acquis au Kremlin, les projets visant à intensifier encore la coopération dans les pays du Partenariat oriental et les matériels de formation. Parallèlement, des contacts et des échanges d'informations informels réguliers sont en cours. La page web "EUvsDisinfo.eu" de la task force East et les comptes de médias sociaux de l'UE sont utilisés pour sensibiliser aux actions de désinformation pro-Kremlin concernant l'OTAN.

L'échange d'informations et la coordination des messages auxquels il est procédé régulièrement dans les Balkans occidentaux se sont poursuivis. Voici quelques exemples de coopération concrète: 1) soutien et contribution de la task force "StratCom Western Balkans" pour l'organisation d'un atelier du Centre d'excellence de Riga sur la région; 2) projet de recherche sur l'environnement médiatique et les tendances en matière de désinformation dans la région; et 3) accueil conjoint de trois groupes de visiteurs des Balkans occidentaux, avec la participation de jeunes responsables de partis politiques, de chargés de communication gouvernementale et de journalistes.

Au cours des exercices parallèles et coordonnés UE-OTAN menés en novembre 2018 (EU HEX-ML 18 et NATO PACE 18), différents aspects de la coopération interservices dans le domaine de la communication stratégique ont été mis à l'épreuve et testés.

Des échanges interservices réguliers et structurés entre la Cellule de fusion de l'UE contre les menaces hybrides et la Branche "Analyse des menaces hybrides" de l'OTAN ont été instaurés et sont désormais pratique courante. Sur la base du même ensemble de renseignements nationaux mis à la disposition des services de l'UE et de l'OTAN par l'autorité d'origine, il est procédé chaque année à une évaluation parallèle et coordonnée pour s'assurer qu'il y a une même vision des menaces. Les services de l'UE et de l'OTAN ont également procédé à des évaluations parallèles et coordonnées en ce qui concerne par exemple la lutte contre les menaces terroristes et le voisinage méridional et du sud-est.

Des échanges interservices spécifiques et une participation croisée à des manifestations importantes, comme le symposium sur la politique et la planification de défense (DPP) de l'OTAN, ont contribué à accroître la transparence et à mieux faire connaître la manière dont

la résilience et la question des menaces hybrides ont été prises en compte dans les processus de planification de défense respectifs. Ils ont aussi permis une meilleure compréhension des objectifs et besoins nationaux et de l'OTAN dans le cadre de l'actuel cycle DPP de l'OTAN et, dans une perspective à moyen et long terme, ils ont été pris en considération pour l'établissement des priorités révisées de l'UE en matière de développement des capacités (approuvées en juin 2018).

L'interaction en matière de lutte contre le terrorisme s'est également poursuivie, à travers 1) le renforcement et l'intensification des contacts informels entre l'OTAN, l'UE et le Centre européen de la lutte contre le terrorisme créé au sein d'Europol, 2) la participation croisée aux groupes de travail respectifs de l'UE et de l'OTAN, 3) la participation à des manifestations d'intérêt mutuel, dont celles du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, de l'Union africaine et de la Coalition internationale de lutte contre Daech. Les services de l'OTAN et de l'UE ont des contacts réguliers avec la Coalition internationale en ce qui concerne les aspects touchant à la communication stratégique. En mai 2019, la présidence roumaine a organisé un séminaire réunissant les membres du groupe "Terrorisme (aspects internationaux)" (COTER) de l'UE et ceux du Comité politique de l'OTAN, dans le prolongement de celui que la présidence bulgare de l'UE avait organisé pour la première fois avec succès en 2018. Les participants ont discuté du renforcement de la résilience au terrorisme dans les États partenaires.

Dans le cadre de la réaction aux crises et du renforcement de la résilience aux menaces hybrides, un atelier sur la coopération UE-OTAN en matière de protection civile s'est tenu en février 2019. Il a été l'occasion de faire le point sur les besoins et les méthodes de l'UE et de l'OTAN et de tester ces dernières sur la base d'un scénario de menace hybride dans le cadre d'un exercice de simulation axé sur l'état de préparation dans le domaine médical.

Le dialogue interservices s'est également poursuivi et intensifié sur les questions touchant au domaine chimique, biologique, radiologique et nucléaire. Un atelier d'experts sur les mécanismes de préparation et de réaction aux crises visant à soutenir la résilience aux menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires a été organisé en mai 2019. Les travaux, basés sur un scénario d'attaque biologique contre un pays membre des deux organisations, ont permis de définir des politiques, plans et procédures respectifs pour soutenir la préparation et la résilience aux menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, ainsi que les mécanismes de réaction aux crises respectifs.

Des sessions d'information mutuelle ont aussi eu lieu, notamment en ce qui concerne les mécanismes de réaction aux crises de l'UE, les équipes de soutien de l'OTAN pour la lutte contre les pratiques hybrides, le Corps médical européen et le développement des capacités dans le cadre de la proposition rescEU relative au mécanisme de protection civile. En outre, le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe de l'OTAN et le Centre de coordination européen de la réaction d'urgence se sont informés de leurs procédures, systèmes et priorités respectifs. En cas de situation d'urgence requérant une réaction parallèle de l'UE et de l'OTAN, le Centre de coordination européen de la réaction d'urgence est prêt à accueillir une cellule de liaison de l'OTAN pour permettre une coopération plus étroite.

Une participation croisée aux exercices de protection civile a été assurée. Les services de l'OTAN ont participé, à titre d'observateur, à l'exercice médical EU MODEX, le plus grand exercice médical de l'UE mené sur le terrain à ce jour, organisé en Roumanie en octobre 2018.

Les services de l'UE ont participé à un exercice du Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe de l'OTAN organisé en Serbie en octobre 2018.

Les communautés médicales de l'UE et de l'OTAN ont renforcé leur coopération dans le domaine de la préparation et de la réaction aux crises, procédant à l'échange d'expertise civile et militaire dans le domaine médical, des experts médicaux de l'UE ayant notamment été invités au Comité des chefs des services de santé militaires de l'OTAN. Par ailleurs, les services de l'UE et de l'OTAN ont participé à des sessions d'information mutuelle et des échanges d'informations structurés afin d'évaluer les synergies potentielles en matière de constitution de stocks et de contre-mesures médicales, ainsi que d'évacuation sanitaire.

Coopération opérationnelle, notamment sur les questions maritimes

Le partenariat stratégique entre les deux organisations se traduit actuellement dans la coopération et la coordination existantes aux niveaux tactique et opérationnel entre l'EUNAVFOR MED opération Sophia et l'opération Sea Guardian de l'OTAN en Méditerranée centrale. Les deux opérations échangent activement des informations sur la base de l'arrangement administratif pertinent entre le commandement maritime de l'OTAN et le quartier général de l'opération Sophia. L'arrangement prévoit également un soutien logistique réciproque en ce qui concerne 1) les installations terrestres, 2) une capacité de rôle 2 en mer et 3) le ravitaillement à la mer. Dans le cadre de l'embargo sur les armes décrété par les Nations unies à l'encontre de la Libye, les alliés de l'OTAN se sont accordés sur le principe suivant: sur demande de l'UE, l'opération Sea Guardian est autorisée à appuyer l'EUNAVFOR MED opération Sophia dans sa mission de mise en œuvre des résolutions 2236 (2016) et 2357 (2017) du Conseil de sécurité des Nations unies en accompagnant les navires suspects.

Les services de l'UE et de l'OTAN continuent d'étudier les moyens d'améliorer la coordination, la complémentarité des efforts et la coopération en Méditerranée. Sur la base d'un système de rotation, les deux organisations président le mécanisme SHADE MED (appréciation commune de la situation et déconfliction en Méditerranée), qui est la principale enceinte pour le partage d'informations et la coordination des travaux en la matière.

Dans le prolongement des échanges bilatéraux avec Belgrade et Pristina concernant les démarches politiques et les activités opérationnelles et techniques nécessaires à la normalisation de l'espace aérien inférieur du Kosovo¹, trois cycles de discussion au niveau des experts ont eu lieu au Monténégro en 2017 et 2018 avec la participation d'experts en aviation. En substance, bien qu'il n'y ait pas d'obstacles techniques majeurs à la normalisation, les progrès sont étroitement liés aux relations politiques au sens large. L'OTAN et l'UE se concentrent actuellement sur les différents aspects et attributions dans le cadre du processus de normalisation du secteur de l'aviation dans les Balkans occidentaux; leurs efforts se renforcent mutuellement et déboucheront sur un cadre cohérent et complet pour la réouverture de l'espace aérien lorsque les circonstances politiques le permettront.

* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Cybersécurité et cyberdéfense

Les services des deux organisations continuent d'interagir activement dans le domaine de la cybersécurité et de la cyberdéfense: 1) échanges sur les concepts et les doctrines, 2) participation réciproque aux exercices dans le domaine cyber, 3) échanges informels d'informations sur les activités de formation et d'entraînement déjà en place ou prévues, et d'indicateurs de menace, 4) sessions d'information mutuelle, notamment sur les aspects cyber de la gestion de crise et 5) réunions régulières.

En décembre 2018, des discussions sur la cybersécurité et la cyberdéfense ont eu lieu à un haut niveau entre les services de l'UE et de l'OTAN et elles ont porté sur tous les domaines de coopération. Par ailleurs, plusieurs thèmes devant faire l'objet d'une plus grande attention ont été recensés, notamment: la gestion des crises, les exercices, la formation et l'entraînement, ainsi que le renforcement des capacités. En novembre 2018, des sessions d'information mutuelle ont eu lieu sur la boîte à outils cyberdiplomatie de l'UE et sur les efforts déployés par l'OTAN en matière de cyberdéfense.

En ce qui concerne la gestion des crises cyber, une suite a été donnée en avril 2019 à l'atelier interservices organisé en juin 2018. Cela s'est avéré utile pour permettre aux services de mieux se familiariser avec les procédures et mécanismes en vigueur dans les deux organisations. En outre, les services de l'OTAN ont été associés au travail réalisé par les services de l'UE pour mettre au point des instructions permanentes génériques pour la cyberdéfense au niveau du siège.

Les échanges se sont également poursuivis sur les concepts et les doctrines. Deux ateliers ont eu lieu, en septembre 2018 et en avril 2019 respectivement. Ils ont permis de dresser un tableau complet de l'ensemble des documents et théories de l'OTAN et de l'UE qui sont mutuellement utiles dans le domaine cyber et d'examiner leur communicabilité respective ainsi que le potentiel pour un développement coordonné.

Pour ce qui est de renforcer la coopération dans les exercices cyber grâce à une participation réciproque, du personnel de l'OTAN a assisté en qualité d'observateur à l'exercice Cyber Europe 2018 et du personnel de l'UE a participé à l'exercice Cyber Coalition 2018 ainsi qu'à la première séance de planification de l'exercice Cyber Coalition 2019. Par ailleurs, les exercices parallèles et coordonnés menés par l'UE et l'OTAN en novembre 2018 ont cherché à développer les interactions entre les services et ont constitué une occasion utile de tester les processus et procédures en vigueur.

En ce qui concerne la formation et l'entraînement, l'OTAN a été régulièrement invité aux réunions du conseil académique exécutif du Collège européen de sécurité et de défense pour discuter des activités de la plateforme de formation, d'entraînement, d'exercices et d'évaluation dans le domaine du cyber. En mars 2019, le cours de cybersécurité/cyberdéfense a été ouvert à la participation de l'OTAN. Dans le cadre de la formation et de l'entraînement à la cyberdéfense, les rapports étroits entretenus avec le Centre coopératif d'excellence de l'OTAN pour la cyberdéfense se sont poursuivis à un rythme soutenu, notamment grâce à la participation de membres du personnel de l'UE à la conférence internationale annuelle de 2018 sur le cyberconflit.

Une coopération a aussi été lancée en matière de modularité de l'entraînement cyber. Le projet favorise un échange structuré d'informations interservices sur les régimes de développement de

l'entraînement, y compris la taxinomie de la normalisation et de la certification, et contribue ainsi à une meilleure compréhension commune des activités respectives en matière d'entraînement et de formation dans le domaine cyber. L'objectif est de réduire le risque de chevauchements inutiles, de renforcer la cohérence et d'améliorer la compatibilité des conditions d'entraînement et de formation de l'UE et de l'OTAN en matière de cyberdéfense ainsi que de permettre une amélioration de la coordination à l'avenir.

L'arrangement technique sur la cyberdéfense entre la capacité OTAN de réaction aux incidents informatiques (NCIRC) et l'équipe d'intervention en cas d'urgence informatique de l'UE (CERT-UE) continue d'être mis en œuvre conformément aux dispositions en vigueur. La plateforme d'échange d'informations sur les logiciels malveillants (MISP) est mobilisée à cet effet, l'Agence OTAN d'information et de communication et la CERT-UE ayant échangé des informations sur 41 événements au total depuis juin 2018. Des réunions de coordination entre les services sont organisées à intervalles réguliers et les échanges se poursuivent également sur les meilleures pratiques à suivre dans des dossiers techniques. En avril 2019, dans la perspective des élections de mai au Parlement européen, l'équipe d'intervention en cas d'urgence informatique de l'UE et la capacité OTAN de réaction aux incidents informatiques ont participé à un atelier commun, en présence d'experts de l'industrie, pour discuter des mesures de lutte contre les menaces potentielles pour les dispositifs et les systèmes liés aux processus électoraux.

La participation croisée à des événements d'intérêt mutuel a permis de mieux faire connaître les activités de chaque organisation, notamment grâce à des invitations adressées aux services de l'OTAN dans le cadre de la conférence internationale sur la cyberdéfense, de l'exercice cyber au niveau d'un état-major d'opération et de l'exercice Cyber Phalanx en juin 2018.

Capacités de défense

La cohérence des résultats entre le plan de développement des capacités (PDC) 2018 de l'UE, l'examen annuel coordonné en matière de défense (EACD) et les processus respectifs de l'OTAN correspondants, tels que le processus OTAN de planification de défense (NDPP) et le processus de planification et d'examen (PARP), continue d'être assurée, lorsque les besoins se recoupent et étant entendu que la nature différente de deux organisations et leurs responsabilités respectives sont reconnues. À cet égard, certains éléments restent essentiels, et permettent au demeurant d'éviter d'accroître la charge de travail qui pèse sur les pays qui sont membres des deux organisations et qui doivent rendre compte à chacune, à savoir: 1) les invitations adressées par différents Alliés à l'UE afin qu'elle assiste aux consultations bilatérales menées dans le cadre du NDPP et du PARP, et 2) les invitations adressées par plusieurs États membres de l'UE qui sont aussi des pays de l'Alliance ou des partenaires à l'OTAN afin qu'elle participe aux réunions bilatérales tenues dans le cadre de l'EACD, chaque fois que de telles réunions sont organisées. On ajoutera que l'UE a été consultée pendant la mise au point du recensement capacitaire de planification de défense de l'OTAN, et que tous les Alliés et États membres de l'UE qui le souhaitaient ont pu assister à un exposé informel sur le processus, les priorités et la mise en œuvre du plan de développement des capacités.

La coopération OTAN-UE vise aussi à assurer la cohérence des résultats des initiatives multinationales. Dans ce contexte, les réunions trimestrielles d'experts de l'UE et de l'OTAN permettent toujours de coordonner les projets et programmes multinationaux et, partant, d'assurer la complémentarité des efforts et d'éviter les chevauchements en aval. Différents domaines fournissent des exemples concrets à cet égard: le ravitaillement en vol, les avions de patrouille maritime et de connaissance de la situation maritime, la lutte contre les engins explosifs improvisés, les systèmes d'aéronefs télépilotés (RPAS), le soutien médical, les munitions et les aéronefs à voilure tournante. Dans le même contexte, des représentants de l'UE ont assisté, en avril 2019, à une réunion informelle de la Conférence des Directeurs nationaux des armements (CDNA) de l'OTAN consacrée à la coopération OTAN-UE et, en mai 2019, à la conférence OTAN sur la synchronisation des solutions multinationales. En outre, des sessions d'information mutuelle de l'OTAN et de l'Agence européenne de défense (AED) ont été organisés à l'intention, respectivement, du comité directeur de l'Agence européenne de défense, en 2018, et de la Conférence des Directeurs nationaux des armements, au début de 2019.

Les activités nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de l'aviation militaire se déroulent selon ce qui est prévu dans les deux organisations. S'agissant du programme de recherche sur la gestion du trafic aérien dans le ciel unique européen (SESAR), les efforts de coordination se poursuivent dans le contexte de la mise à jour du plan directeur de gestion du trafic aérien. L'UE continue de participer aux travaux du Groupe de coordination OTAN-EUROCONTROL pour la sûreté de la navigation aérienne, en particulier aux travaux ayant trait à la sécurité aérospatiale, y compris les aspects cyber, l'évaluation des risques et des menaces, et la formation. En juin 2018, l'OTAN a assisté au séminaire de l'UE sur la cybersécurité dans le domaine de l'aviation et continuera de participer, en tant qu'observateur, à la plateforme européenne de coordination stratégique sur la cybersécurité mise en place dans le cadre de l'Autorité européenne de la sécurité aérienne (AESA), s'assurant ainsi que les intérêts de l'aviation militaire à l'OTAN sont pris en compte dans la stratégie de l'AESA pour la cybersécurité dans le domaine de l'aviation.

Pour ce qui est de la navigabilité, les travaux se poursuivent en vue de l'élaboration de lignes directrices, de bonnes pratiques et d'approches harmonisées pour la reconnaissance des autorités de navigabilité militaire. La participation croisée de l'UE et de l'OTAN au Forum des autorités européennes de navigabilité militaire et au Groupe consultatif OTAN sur la navigabilité a apporté une valeur ajoutée importante, les deux organisations ayant un intérêt commun à disposer de critères de navigabilité harmonisés à l'appui du processus de reconnaissance entre les autorités de navigabilité militaire, notamment en ce qui concerne les procédures et les modèles utilisés.

La coopération mise en place dans différents domaines capacitaires se poursuit à un rythme soutenu. En matière de ravitaillement en vol, dans le prolongement de la synchronisation réalisée entre la feuille de route OTAN sur le sujet et différentes activités pertinentes de l'UE, la participation croisée des deux organisations au Groupe de travail OTAN sur le ravitaillement en vol et à l'équipe de projet de l'Agence européenne de défense a contribué à ce que la mise en œuvre continue de bien progresser. À la suite de la première conférence européenne sur le ravitaillement en vol, qui a eu lieu en septembre 2018 et à laquelle l'OTAN avait été invitée, l'AED et l'OTAN coorganiseront la deuxième édition de la conférence, en octobre 2019. L'OTAN et l'UE s'emploient actuellement, avec les pays concernés, à planifier la livraison du premier avion multirôle de ravitaillement en vol et de

transport au printemps 2020. Les deux organisations continuent par ailleurs de s'informer mutuellement sur les activités menées en 2019 dans le domaine des télécommunications par satellite.

En matière de normalisation, l'UE et l'OTAN ont approfondi leurs échanges et leur dialogue avec les États membres de l'UE et les Alliés, tant sur les procédures que sur les projets concrets. En octobre 2018 et en mars 2019, l'UE a été invitée à faire au Comité OTAN de normalisation des exposés sur les activités de normalisation de l'UE relatives à la défense, ce qui a permis de procéder à un niveau élevé à des échanges d'informations destinés à faciliter davantage encore le renforcement de l'interopérabilité par le biais de la normalisation. L'OTAN pourrait être invitée à la réunion prochaine du Groupe sur l'établissement de normes européennes de la défense. Les services de l'OTAN et de l'UE, les États membres et les Alliés ont indiqué qu'ils souhaitaient poursuivre et intensifier ces échanges d'informations, afin d'accroître la transparence et d'éviter de coûteux chevauchements. Au niveau des projets, un exemple concret de succès obtenu en matière d'harmonisation grâce à la coopération étroite entre les services concerne l'architecture standard des systèmes combattants. L'UE et l'OTAN ont tenu une réunion en janvier 2019 pour réfléchir aux moyens de favoriser les interactions et pour examiner d'autres domaines de coordination possibles dans lesquels reproduire ce modèle (systèmes terrestres sans pilote, radios logicielles, guerre électronique). Par ailleurs, les services de l'UE ont reçu des informations sur la liste actuelle des normes OTAN applicables à la mobilité militaire.

La mobilité militaire demeure un domaine important de coopération entre l'UE et l'OTAN. L'un des principaux résultats a été d'assurer la cohérence entre les besoins militaires qui sont propres à chacune des deux organisations et qui sous-tendent les travaux qu'elles ont entrepris dans ce domaine. Les besoins militaires pour la mobilité militaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, approuvés par le Conseil de l'UE en novembre 2018, ont tenu compte des paramètres OTAN pour les infrastructures de transport, communiqués en mai 2018 par le secrétaire général de l'OTAN. Ce document a marqué le point de départ de la mise en œuvre du plan d'action de l'UE sur la mobilité militaire.

Par ailleurs, les services de l'UE et de l'OTAN ont décidé de simplifier et de consolider leurs échanges en leur donnant la forme d'un dialogue structuré sur la mobilité militaire, qui a été lancé en novembre 2018. Deux réunions, tenues en février et en mars 2019, ont rassemblé les principales parties prenantes des deux organisations. Parmi les thèmes abordés figuraient notamment les besoins militaires, ainsi que les infrastructures de transport et les questions de législation et de procédures en lien avec le franchissement des frontières. Dans ce contexte, la norme OTAN sur le transport des marchandises dangereuses a été rendue publique en avril 2019 à l'appui des travaux de l'UE sur la mobilité militaire. Les organisations continueront de recourir au format de dialogue structuré afin d'assurer la cohérence et le renforcement mutuel des efforts d'amélioration de la mobilité militaire ainsi que pour dégager des synergies, dans tous les domaines où cela est possible, et éviter les doubles emplois. La mobilité militaire est également évoquée dans le cadre des réunions entre le directeur général de l'État-major militaire international de l'OTAN et son homologue de l'État-major de l'UE.

Les sessions d'information mutuelle et la participation à des réunions dans l'autre organisation favorisent la transparence et l'accès à l'information. À cet égard, les services de l'OTAN ont pris part à un "atelier des partenaires sur la mobilité militaire", organisé par l'État-major de l'UE en février 2019 et consacré aux besoins militaires liés aux infrastructures de transport. Cet atelier

s'appuyait sur les principales conclusions du projet d'analyse des lacunes entre les besoins militaires et les besoins civils du réseau transeuropéen de transport (RTE-T). À titre de contribution à ces travaux, les services de l'OTAN ont communiqué à l'UE, en mars 2019, la version actualisée des paramètres des infrastructures de transport. En outre, l'État-major militaire international de l'OTAN et l'État-major de l'UE organisent conjointement, en juin 2019, un exercice sur table axé sur la logistique et destiné à permettre aux services des deux organisations de procéder à un échange de vues informel sur la mobilité militaire.

Les services de l'UE et ceux de l'OTAN sont régulièrement invités à participer aux réunions que consacre l'autre organisation à ce domaine. Des représentants de l'UE se sont également exprimés devant les pays de l'OTAN à différentes occasions en 2018. Les services de l'OTAN continuent d'être régulièrement invités aux réunions de l'Agence européenne de défense, dans le cadre de l'équipe de projet Mouvements et transports, et ils reçoivent des points de situation sur la mise en œuvre de mesures spécifiques en lien avec le plan d'action de l'UE sur la mobilité militaire dans des domaines tels que les autorisations de mouvements transfrontières, les douanes – notamment en vue de l'harmonisation du formulaire 302 entre l'UE et l'OTAN –, ainsi que les marchandises dangereuses et les aspects juridiques.

Les services de l'OTAN et de l'UE ont organisé un deuxième atelier informel en novembre 2018 pour faire le point sur les travaux en cours dans les trois domaines d'action recensés en rapport avec les capacités de défense présentant un intérêt pour la lutte contre le terrorisme: 1) l'exploitation technique axée sur la lutte contre les engins explosifs improvisés, 2) la protection portuaire et 3) la lutte contre les petits drones. Des experts ont fait des points de situation sur les principales activités de chaque organisation dans ces domaines prioritaires, et ils ont mis en évidence d'autres possibilités d'exploiter la complémentarité en identifiant également les éléments structurant les échanges dans les trois domaines d'intérêt commun. Dans le prolongement de ces travaux, les services de l'OTAN et de l'UE vont poursuivre leurs échanges informels sur une base annuelle et en rendre compte dans le cadre de rapports annuels, comme le veut la déclaration conjointe.

Industrie de défense et recherche en matière de défense

Les services de l'UE et de l'OTAN ont poursuivi leur dialogue tant au sujet des questions plus vastes liées à l'industrie que des thèmes concrets auxquels l'industrie est associée. Les échanges sont restés axés sur les pratiques concernant la participation en amont de l'industrie au processus de développement capacitaire, et sur les services de positionnement, de navigation et de datation, principalement pour ce qui est de la dimension de recherche. Les débats se sont poursuivis au cours du forum OTAN-industrie 2018 et de la conférence annuelle 2018 de l'Agence européenne de défense, et ils seront élargis à d'autres sujets spécifiques d'intérêt commun en lien avec l'industrie.

À plusieurs occasions, les services de l'UE ont fait, à l'intention de représentants de l'OTAN, des exposés au sujet du Fonds européen de la défense, du programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense et de l'action préparatoire sur la recherche dans le domaine de la défense, notamment au cours de deux réunions du Comité pour la science et la technologie et d'une réunion de la Conférence des directeurs nationaux des armements, aux fins d'une meilleure compréhension de ces programmes.

Exercices

L'exercice EU HEX-ML 18 (Hybrid Exercise – Multi Layer 18) s'est déroulé en novembre 2018 suivant le concept des exercices parallèles et coordonnés (PACE). Il s'agissait du plus grand exercice de gestion de crise que l'UE ait jamais exécuté et dirigé ; il avait pour but d'améliorer et de renforcer la capacité de l'UE à réagir à une crise complexe de nature hybride ayant une dimension interne et une dimension externe, ainsi que de développer la coopération avec l'OTAN dans l'esprit du concept précité.

L'exercice comportait un scénario de menaces hybrides conçu de manière à donner lieu à un certain nombre d'interactions concrètes avec les services de l'OTAN dans les domaines du cyber, de la lutte contre la désinformation et de la protection civile, de même qu'à des échanges d'informations interservices sur des activités terroristes et criminelles ou de contrebande, l'objectif global étant de synchroniser les mesures de réponse aux crises des deux organisations.

L'OTAN est intervenue au niveau des services pour réagir simultanément à deux scénarios. Le premier était le scénario de menaces hybrides de l'exercice EU HEX-ML 18. Le second correspondait à l'exercice parallèle NATO PACE 18, qui reposait sur le même contexte géopolitique fictif que l'exercice de l'UE et sur un exercice de poste de commandement (assisté par ordinateur) lié à Trident Juncture 18, fondé sur un contexte géopolitique différent.

Pendant l'exercice proprement dit, une cellule d'état-major OTAN de direction d'exercice et des officiers de liaison de l'OTAN ont travaillé dans les locaux de l'UE, tandis qu'un officier de liaison de l'UE était en place à l'OTAN. Trois vidéoconférences (une classifiée et deux non classifiées) ont en outre été organisées entre les personnels des deux organisations pour procéder à des échanges d'informations devant permettre de mieux apprécier la situation de crise. Les représentants de l'OTAN ont aussi participé aux deux réunions du "comité de coordination de crise ARGUS" de l'UE qui ont eu lieu pendant l'exercice. Des agents de l'OTAN étaient présents aux réunions du Comité politique et de sécurité et à la réunion qui s'est tenue dans le cadre du dispositif intégré de l'UE pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise. Des membres du personnel de l'UE ont assisté, au siège de l'OTAN, à une réunion destinée à définir les domaines dans lesquels un soutien ou une interaction serait nécessaire.

Ces interactions font actuellement l'objet d'une évaluation (retour d'expérience) selon la procédure en vigueur, ce qui permettra d'étudier la possibilité d'organiser d'autres exercices parallèles et coordonnés conformément à l'ensemble de propositions communes. Les services des deux organisations font le point sur le concept, compte tenu des enseignements tirés des éditions 2017 et 2018.

Des membres du personnel de l'UE ont participé à l'exercice OTAN de gestion de crise 2019 tenu en mai dernier. Une cellule UE de réaction aux crises a contribué à enrichir le scénario de crise de mesures de réponse génériques de la part d'institutions de l'UE et d'une antenne (six membres du personnel de l'UE) déployée au siège de l'OTAN, comprenant un élément de liaison de l'État-major de l'UE au sein de l'État-major militaire international de l'OTAN. Des membres du personnel de l'UE ont fait un exposé au Conseil de l'Atlantique Nord sur la réaction de l'UE à la crise fictive.

L'État-major de l'UE et l'État-major militaire international de l'OTAN ont poursuivi leur programme d'échanges dans le domaine de la formation, notamment au travers de l'École de l'OTAN à Oberammergau et du Collège européen de sécurité et de défense.

Pour ce qui est des exercices militaires de l'OTAN, des membres du personnel de l'UE ont pris part, en qualité de participants ou de visiteurs, à Trident Juncture, à Trident Jaguar I et à l'exercice Coalition Warrior Interoperability. Ce dernier exercice a été l'occasion de tester les systèmes d'information et de communication de l'OTAN et de l'UE. L'OTAN avait en outre invité l'UE à participer à Trident Jaguar II 2018, Dynamic Mercy 2018, Dynamic Mongoose 2018 et Dynamic Master 2018.

Renforcement des capacités de défense et de sécurité

Des consultations interservices informelles continuent d'être menées régulièrement, la dernière en date s'étant tenue en avril 2019. Ces consultations sont l'occasion d'avoir des échanges de vues et de partager des informations concernant l'évolution de la situation politique et du contexte de sécurité dans les trois pays pilotes (Bosnie-Herzégovine, République de Moldavie et Tunisie). En outre, les deux organisations entretiennent des contacts, à Bruxelles comme sur le terrain, pour harmoniser les activités en cours.

S'agissant de la Bosnie-Herzégovine, des entretiens ont eu lieu au niveau technique et une liste des domaines de coopération possibles a été établie. Des progrès ont été accomplis, en particulier en matière de communication stratégique. En outre, les services de l'OTAN et ceux de l'UE ont coordonné leurs programmes d'exposés et se sont envoyé mutuellement des orateurs lorsqu'une délégation de Bosnie-Herzégovine leur rendait visite. Par ailleurs, une conférence régionale de haut niveau sur les femmes, la paix et la sécurité dans les Balkans occidentaux, consacrée entre autres à la lutte contre l'extrémisme violent et au dialogue avec la société civile, s'est tenue à Sarajevo en mars 2019 à l'initiative des deux organisations. Un forum de la jeunesse a été organisé afin de favoriser la participation des jeunes et de contribuer à la mise en œuvre du programme concernant les femmes, la paix et la sécurité.

Pour ce qui est de la République de Moldavie, les échanges d'informations se sont poursuivis à un rythme régulier, tant à Bruxelles qu'à Chisinau. L'UE et l'OTAN ont coordonné leurs programmes d'exposés et se sont envoyé mutuellement des orateurs lorsqu'une délégation moldave leur rendait visite.

En ce qui concerne la Tunisie, début 2019, chaque organisation a, pour la première fois, participé aux séminaires organisés par l'autre à Tunis. Sur la question de la bonne gouvernance, il a été décidé ce qui suit: 1) un séminaire OTAN-UE sur le renforcement de l'intégrité, ouvert à la participation des députés tunisiens, aura lieu en 2020 après le scrutin présidentiel et les élections législatives en Tunisie ; la date la plus propice pour la tenue de cet événement sera déterminée en fonction des informations qui parviendront du terrain ; 2) un séminaire sur la mauvaise gouvernance et sur les liens qui existent entre celle-ci, les divers trafics et les armes légères et de petit calibre aura lieu en Tunisie avec des experts de l'UE.

Par ailleurs, les services de l'UE et ceux de l'OTAN sont convenus d'approfondir leur dialogue, notamment par l'organisation plus régulière de sessions d'information mutuelle sur le renforcement des capacités des partenaires à l'intention des comités compétents de l'OTAN et des groupes de travail concernés de l'UE, et de continuer à réfléchir aux possibilités de coopération pratique, en encourageant l'identification de projets susceptibles d'être menés sur le terrain, dans la mesure du possible. Si les premières sessions d'information mutuelle ont eu lieu fin mai, il s'avère plus difficile de recenser les projets et/ou activités possibles et de les mettre en route, en raison notamment de la situation politique qui prévaut dans les pays partenaires susmentionnés ainsi que des différences qui existent entre les deux organisations du point de vue des cycles budgétaires, des mécanismes de contrôle financier, des calendriers et des procédures de planification.

À la lumière des premiers enseignements tirés des travaux menés en coopération, les services de l'OTAN et ceux de l'UE ont décidé de clore la phase "pays pilotes", démarrée il y a deux ans et demi, pour passer à la phase "pays cibles", qui permettrait d'étendre la coopération à de nouveaux pays partenaires, en plus de la Bosnie-Herzégovine, de la République de Moldavie et de la Tunisie, ainsi que le prévoit l'ensemble de propositions communes.

Parallèlement à ces travaux, une coopération pratique s'est aussi mise en place pour d'autres pays partenaires. S'agissant des Balkans occidentaux, les interactions se sont fortement intensifiées, d'abord dans la perspective de l'invitation qui devait être faite à la République de Macédoine du Nord d'entamer des pourparlers d'adhésion à l'OTAN, puis après cette invitation ; dans ce contexte, les hauts responsables des deux organisations ont diffusé des déclarations conjointes, des réunions interservices ont été organisées à intervalles rapprochés et un travail de coordination des discours et des approches a été mené. En outre, il y a eu de fréquents échanges sur les messages qu'il convenait d'adresser à Belgrade et à Pristina compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain.

En ce qui concerne l'Ukraine, l'OTAN et l'UE ont renforcé leur coopération au travers de contacts et de sessions d'information mutuelle régulières. Le Bureau de liaison de l'OTAN a continué de présider, sous les auspices de la délégation de l'UE à Kiev, un groupe de coordination des donateurs pour le secteur de la défense et de la sécurité. Les services de l'UE ont assisté régulièrement aux réunions de l'équipe spéciale de l'OTAN sur les femmes, la paix et la sécurité. Les services de l'OTAN ont coordonné étroitement leurs activités de conseil à l'appui du secteur ukrainien de la sécurité et de la défense avec le personnel de l'UE présent en Ukraine. Les deux organisations ont poursuivi leur coopération s'agissant de la mise en application de la loi sur la sécurité nationale et de la réforme du service de sécurité d'Ukraine.

Pour ce qui est de la Jordanie, les services de l'UE ont prêté leur concours au projet pilote que l'OTAN a mené en 2018 afin de faire l'inventaire des initiatives mises en place à l'appui de la lutte contre le terrorisme dans ce pays. Ils ont également participé au projet conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de l'OTAN visant à aider la Jordanie à accroître sa résilience face aux menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).

S'agissant de l'Iraq, les services de l'UE et de l'OTAN à Bruxelles se sont coordonnés dès les premiers stades de la planification des missions respectives des deux organisations dans ce pays afin d'harmoniser les activités et d'identifier les synergies. Les deux missions

travaillent ensemble, sur le terrain, sur des questions transversales qui relèvent de plusieurs ministères, comme l'architecture de sécurité, la lutte contre le terrorisme et l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes.

L'UE et l'OTAN ont continué à se concerter et à coordonner les efforts qu'elles déploient à l'appui du processus de paix en Afghanistan et du rôle que jouera ensuite la communauté internationale dans ce pays.

La coopération en place entre l'UE et les centres d'excellence et centres de formation spécialisés dans les questions maritimes qui sont homologués par l'OTAN doit permettre à l'une et l'autre organisation de mieux comprendre les enjeux maritimes auxquels elles sont toutes deux confrontées et d'y répondre plus efficacement, y compris au profit des partenaires.

Pour ce qui est de la coordination des mesures de soutien mises en place afin de renforcer les capacités dont les partenaires disposent pour lutter contre les menaces CBRN, cyber et terroristes, des échanges informels d'informations ont eu lieu entre les services de l'OTAN et ceux de l'UE concernant les menaces CBRN et les projets relatifs à la lutte contre les engins explosifs improvisés dans les trois pays pilotes. S'agissant de la lutte contre le terrorisme, des agents de l'UE et de l'OTAN présents en Tunisie ont procédé à des consultations et à des échanges d'informations en 2019.

La coopération se poursuit entre l'initiative relative aux centres d'excellence CBRN de l'UE et le Centre d'excellence interarmées pour la défense CBRN, établi à Vyškov.

S'agissant de la bonne gouvernance dans les secteurs de la défense et de la sécurité, l'OTAN et l'UE ont signé, en décembre 2018, un accord par lequel cette dernière s'est engagée à apporter, pour la période 2019-2022, une contribution de deux millions d'euros au fonds d'affectation spéciale de l'OTAN pour le développement de l'intégrité, au profit des pays partenaires de l'OTAN situés dans le voisinage de l'UE. En outre, des activités ont été organisées à l'intention des pays partenaires et, en mars 2019, des hauts fonctionnaires de l'UE ont participé à la conférence de l'OTAN sur le développement de l'intégrité, qui se tient tous les deux ans.

Renforcement du dialogue politique entre l'UE et l'OTAN

Le dialogue politique, moyen essentiel de renforcer la confiance mutuelle, instaurer la confiance et assurer une transparence réciproque à l'égard tant de l'ensemble des Alliés de l'OTAN que des États membres de l'UE, demeure un élément important et indispensable de la coopération.

Au niveau politique, les deux organisations ont continué de s'inviter mutuellement aux réunions ministérielles pertinentes, selon la pratique établie. La haute représentante de l'UE a participé aux réunions des ministres de la défense de l'OTAN de juin et octobre 2018 ainsi que de février 2019. Par ailleurs, elle a également participé au dîner des ministres des affaires étrangères de l'OTAN tenu en marge du sommet de l'OTAN de juillet 2018, ainsi qu'à la réunion des ministres des affaires étrangères de l'OTAN de décembre 2018. Le secrétaire général de l'OTAN a assisté aux sessions du Conseil des affaires étrangères

(Défense) de l'UE de tenues en juin et novembre 2018, ainsi qu'à la réunion informelle des ministres de la défense des États membres de l'UE qui a eu lieu à Bucarest en janvier 2019. La secrétaire générale déléguée de l'OTAN a participé à la réunion informelle des ministres de la défense de l'UE tenue en août 2018 à Vienne (Autriche) et à la session du Conseil des affaires étrangères (Défense) de l'UE qui a eu lieu en mai 2019.

Afin de renforcer la transparence mutuelle, plusieurs réunions d'information à haut niveau ont eu lieu. Cinq membres du Collège ont informé le Conseil de l'Atlantique Nord sur différents sujets, dont le Fonds européen de la défense, la mobilité militaire, les initiatives de défense de l'UE en général, la cybersécurité, les menaces hybrides et la lutte contre le terrorisme. La secrétaire générale déléguée de l'OTAN, les secrétaires généraux adjoints ainsi que le commandant suprême des forces alliées en Europe ont informé le Comité politique et de sécurité du programme et des priorités actuels de l'OTAN. Les secrétaires généraux adjoints de l'OTAN ont également informé à différentes occasions le comité directeur de l'Agence européenne de défense. En outre, plusieurs réunions informelles à haut niveau ont eu lieu avec la participation d'États non membres des deux organisations.

Un ensemble de six réunions Conseil de l'Atlantique Nord-Comité politique et de sécurité a également été approuvé et mis en œuvre. Cinq réunions (deux formelles et trois informelles) ont déjà eu lieu, la dernière réunion informelle devant avoir lieu en juillet 2019.

Les représentants de l'UE et de l'OTAN ont poursuivi leurs efforts visant à approfondir le dialogue avec l'ensemble des États membres de l'UE et des Alliés de l'OTAN au moyen de sessions d'information mutuelle. Dans le même ordre d'idées, les sessions d'information mutuelle à caractère thématique se sont intensifiées et ont notamment porté sur les sujets suivants: questions maritimes, y compris le réexamen stratégique de l'opération ATALANTA, questions cyber, lutte contre les menaces hybrides, mobilité militaire, renforcement des capacités des partenaires en matière de sécurité et défense, missions de l'UE et de l'OTAN en Iraq, Russie, Biélorussie et Libye. Cette tendance positive se traduit clairement par une augmentation impressionnante des sessions d'information mutuelle, dont le nombre a presque quadruplé entre 2017 et 2018. Cette tendance se maintient également en 2019.

Les personnels de l'UE et de l'OTAN ont poursuivi en décembre 2018 leur dialogue sur la lutte contre le terrorisme. Ils se sont informés mutuellement des principaux développements intervenus en ce qui concerne la politique de lutte contre le terrorisme, ont abordé la coopération et les activités de renforcement des capacités menées avec les partenaires méridionaux et des Balkans occidentaux, et ont procédé à un échange de vues sur les éléments de preuve recueillis sur le théâtre des opérations, les systèmes de lutte antidrones, ainsi que la défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire.

Le dialogue entre les états-majors de l'OTAN et de l'UE, y compris sous la forme d'invitations mutuelles concernant la participation des hauts responsables militaires d'une organisation aux réunions des chefs d'état-major de l'autre organisation, a encore été renforcé. Au cours de la période couverte par le présent rapport, les directeurs généraux des États-majors de l'OTAN et de l'UE se sont rencontrés lors de conférences tenues en juin et en novembre 2018, ainsi qu'en mai 2019. Les directeurs généraux ont assuré le suivi de leurs contributions à la mise en œuvre des propositions communes ayant trait aux aspects militaires et en ont rendu compte à leurs Comités militaires respectifs.

La coopération sur la question des femmes, de la paix et de la sécurité est passée de sa phase initiale à des contacts fréquents et à une relation forte. Cela s'est manifesté de différentes manières, à savoir notamment 1) la planification d'un séminaire des hauts responsables, 2) l'échange d'intervenants/de formateurs, 3) des discussions sur une analyse comparée selon le sexe en Iraq, 4) deux ateliers UE-OTAN au niveau technique portant sur les systèmes d'alerte précoce en matière de conflits et la question des femmes, de la paix et de la sécurité, 5) la participation de membres du personnel de l'UE à l'atelier de l'OTAN sur l'exploitation et les abus sexuels et 6) la contribution de membres du personnel de l'OTAN à la fois à la nouvelle approche stratégique de l'UE en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité et au plan d'action destiné à la mettre en œuvre. La coopération s'inscrit également dans le cadre de la plateforme concernant l'accélération régionale de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies. Le mandat de cette plateforme, qui vise à permettre aux organisations participantes (Nations unies, Union africaine, UE et OTAN) d'échanger des bonnes pratiques sur la question des femmes, de la paix et de la sécurité est en cours de finalisation et devrait être lancé officiellement dans le courant de l'année.

En ce qui concerne la question des enfants face aux conflits armés, l'OTAN élabore actuellement un programme de formation en ligne destiné aux officiers afin de les sensibiliser, au moyen d'une série de scénarios, à l'importance que revêt cette question du point de vue militaire. Des membres du personnel de l'UE ont été invités à participer à cette initiative, aux côtés des Nations unies, afin de trouver des synergies et de débattre de la manière dont cet outil de formation pourrait bénéficier à l'OTAN, aux Nations unies et à l'UE.

* * *

La mise en œuvre des propositions communes est un processus continu et à long terme. Il nécessite un engagement soutenu et des efforts concertés de la part de toutes les parties prenantes, ainsi qu'une mobilisation et un soutien pleins et entiers des Alliés de l'OTAN et des États membres de l'UE. Les personnels de l'UE et de l'OTAN restent fermement déterminés à faire progresser cette coopération de manière rapide, pleinement coordonnée et cohérente.
